Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 22 Novembre 1905. — No. 2

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ....$1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Choses de Russie

La Russie est véritablement en révolution. L'armée semble être le seul obstacle au renversement complet de l'ordre, peut-être même au détrônement du Czar.

Les révolution sont des choses singulières. Elles ne sont pas, règle générale' accomplies par le grand nombre. Les masses, les citoyens paisibles, demeurent passifs. Les révolutionnaires par leur activité, leur détermination, en imposent, s'emparent de la rue et la révolution est faite. Un pays se réveille dans le chaos, dans un état de choses au sujet duquel il n'a pas été consulté.

La force, l'armée, passent sous le contrôle des pouvoirs nouveaux. Ce pouvoir devient le pouvoir établi. Il est ratifié par le suffrage populaire, ou il se maintient par sa réforme.

La Russie se compose d'éléments hétérogènes, inconnus les uns aux autres, n'ayant ni les mêmes mœurs, ni les mêmes habitudes, ni la même foi.

Ce vaste empire a été un empire de conquête. L'histoire nous apprend combien il est difficile d'acclimater, de réconcilier les races conquises par la force des armes ou d'autres moyens violents.

La Pologne, la Finlande, par exemple, sont des pays qui se gouvernaient eux-mêmes. Ils sont habités par des races fières, amies du progrès. Elles désirent naturellement reconquérir leur indépendance législative, dans une mesure au moins.

Les institutions autocratiques de la Russie ont été appliquées, à certains moments et par certains gouverneurs, avec une extrême sévérité. Le vent de la révolution qui passe sur l'Empire ne peut manquer d'avoir de l'effet, de la répercussion en des pays comme la Finlande et la Pologne.

Il ne faut pas s'imaginer que la Pologne est une quantité négligeable. La ville de Varsovie seule a une population de huit cent mille habitants. C'est la troisième cité en importance de l'Empire russe. A Varsovie c'est l'influence polonaise qui domine, qui commande, socialement et financièrement.

Le gouvernement russe, au lieu de tâcher de gagner les sympathies du peuple polonais, a aboli la langue polonaise. La religion catholique est la religion de la grande majorité. Elle a été traitée avec injustice.

Le tarif a été préparé d'une manière offensante et dommageable à la Pologne. Des grandes cités comme Varsovie, qui manufacturent en immenses quantités le sucre, le cuir, le coton, la laine, le fer. les chaussures, sont naturellement irritées du traitement qu'elles reçoivent.

Pourtant durant la dernière guerre, les Polonais, en dépit des injustices dont ils été victimes, ont noblement fait leur devoir.

Le général Kuropatkine nomma comme intendant de l'armée russe en Asie un polonais catholique, le général Rostkowski. Le chef du personnel de l'amiral Alexieff, était le colonel Zylinski, un enfant de la Pologne.

Par le traité de Vienne de 1815, la Russie devint propriétaire de la plus grande partie de la Pologne. Ce traité contient une clause à l'effet que la Pologne aurait une constitution, que pratiquement elle se gouvernerait elle-même. Cette constitution fut révoquée après 1831, à la suite d'une rébellion en Pologne.

La Pologne est située entre l'empire germanique, qui a contribué à son démembrement comme la Russie, et la Russie elle-même.

La Pologne est la porte européenne de l'empire Russe.

Un General aux arrets

Paris,— A une assemblée du conseil des ministres qui a eu lieu le 17 novembre, il a été décidé d'infliger une punition de trente jours d'arrêt au général Brugere, commandant de l'armée, pour avoir rendu publics certains détails d'une conférence qui a eu lieu entre lui et le ministre de la guerre au sujet de la dispute entre le général Brugère et le général Percin, chef d'état-major du général André. Les deux généraux se sont rencontrés au Bois de Boulogne et le le général Brugère a refusé de rendre son salut au général Percin. A l'époque on croyait à un duel entre les deux officiers; des explications devant le ministre de la guerre ont amené un arrangement. C'est ensuite que le général Brugère a déclaré qu'il avait refusé de donner la main au général Percin, comme le ministre de la guerre le lui avait demandé. La décision du conseil des ministres a suivi cette déclaration. La censure est excessivement sévère contre un chef de l'armée.

L'HISTOIRE DE LA CREATION

L'institutrice de certain hameau de l'est avait consacré une heure par jour, pendant quelques mois, à raconter à son petit peuple l'histoire de la création. Lassée des interminables explications qu'il fallait donner, elle avait fini par dire aux enfants, en réponse à leur questions que les fruits du paradis terrestre étaient encore meilleurs que la melasse, substance qui est pour eux l'idéale de toute saveur exquise.—Peu de jours après, ce fut l'examen, qui se fit en présence du préfet apostolique et du magistrat du district, ce dernier rempli sait aussi sur la côte les fonctions d'inspecteurs d'écoles. Interrogé à son tour, un bambim de dix ans raconta, de l'extraordinaire façon que voici, le commencement de son histoire sainte:

"Notre Seigneur prit de la vase et il fit Adam. Il le regarda et dit: "Moi suis "ben" content mais moi va faire quelque chose de mieux que ça!" Et il dit à Adam: "Dors!" Adam dormit, et NortreSeigneur lui prit une côte et en fit "Yièvre" (Eve). Alors, il les mit dans un beau jardin, et il leur dit: "Vous pouvez manger de toutes ces bonnes choses, mais il ne faut pas goûter à la pomme." Mais un gros serpent "arrivit" et il dit à "Yiève:" "Manges-en! C'est bon, va! C'est "ben ben" meilleur que de la melasse!" Et Yiève en "mangit" et elle "trouvit" ça bon, et elle dit à Adam: "Si tu savais comme c'est bon! Prends-en une petite bouchée, yienque (rien que) pour voir comme c'est bon!" Adam en "mangit." Et Notre-Seigneur vint, et il dit: "Adam! ous-que-t'es?" Adam ne "répondit" point. Alors Notre-Jeigneur cria: "Cré Morue! Adam, ousque-t'es?" Et Adam, il "aviont" peur, et il "répondit": "Seigneur, je n'avions pas mon butin!"

L'histoire ajoute que l'originalité de ce récit du petit Labradorien compromit fortement, durant tout le reste de la séance d'examen, la majestueuse gravité qui règne d'ordinaire dans ces solennités scolaires.

"Labrador et Anticosti, par l'abbé V.-A. Huard."

M. CARNEGIE

M. Carnégie a souscrit $10,000.00, au fond destiné à venir en aide aux familles des juifs massasacrés en Russie. Il termine sa lettre en exprimant la confiance que bientôt les hommes comprendront mieux qu'ils sont tous frères.

Ceux qui dénoncent les Canadiens-français, qui les vouent à la haine publique, pourraient peser le souhait de M. Carnégie

LES BANQUES

M. Thomas Lawson fait un appel public au contrôleur de la de la monnaie, et à l'inspecteur des banques de l'Etat de New-York. Il prétend qu'elles ont ont prété prêté des sommes gigantesques aux spéculateurs et que les déposants sont exposé à la ruine.

Lawson publie en même temps dans les journaux d'Allemagne d'Angleterre et de France, un avertissement à ceux qui ont des placements à faire, l'eflet que le marché américain est sur le bord de l'abime.

M. Lawson paraît jouer un rôle singulier, pour dire le moins.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

LE MANITOBA

Mercredi, 22 Novembre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

(Suite)

(Traduit de l'Anglais)

Permettez-moi de citer quelques paroles prononcées par certains hommes publics et par certains moralistes concernant les écoles publiques des Etats-Unis. J'espère que ces citations ne blesseront personne. Je n'ai pas cette intention. Je désire uniquement mettre sous vos yeux des avertissements prononcés par des personnages bien placés pour porter un jugement.

La revue, "The New-York Methodist," disait, il y a quelques années, que les écoles publiques des Etats-Unis étaient les serres-chaudes de l'infidélité. Un écrivain de réputation aux Etats-Unis, M. Richard Grant White, écrivait ce qui suit, en décembre 1880, dans la revue dite "The North American Review" :

Le vice s'est accru presque en proportion du développement du système des écoles publiques qui, au lieu d'élever le niveau des masses, ne nous a donné qu'une classe d'hommes hybride et indescriptible.

Si cinquante ou soixante années d'écoles publiques ont donné un résultat de cette nature aux Etats-Unis, ne serait-il pas opportun pour nous de songer, pendant qu'il en est encore temps, à ce qui pourrait nous arriver à nous-mêmes ? Citons des faits qui nous touchent de plus près. Il y a quelque temps, la cité de Toronto fut frappée d'horreur par un crime commis dans son sein. Une jeune fille enleva un jeune enfant qu'elle avait trouvé dans la rue et l'assassina cruellement, sans aucun motif. Je veux parler d'une jeune fille du nom de Carr. Après les premiers mouvements de douleur et de surprise le public commença à réfléchir. Le "Globe" du 23 mai écrivit ce qui suit :

Qu'une jeune fille ayant à peine dépassé sa treizième année pût se être capable de traiter un être vivant, son semblable, comme elle n'aurait pas voulu traiter sa poupée est vraiment une chose renversante... Le milieu dans lequel a vécu la jeune fille n'est probablement pas bon : mais ce fait seul n'explique pas l'insensibilité et la dureté de coeur deployées par cette jeune fille.

Le "Mail and Empire" a été plus courageux et s'est exprimé comme suit :

Même pour l'enfant le plus abandonné, il y a toujours l'école. Dans cette cité (Toronto) l'école admet gratuitement tous les enfants. En réalité, tous les enfants sont obligés de fréquenter les écoles pendant au moins un certain nombre de jours, durant l'année, ou durant ce qui est appelé la période scolaire de leur existence. Mais l'école, telle que constituée maintenant, ne peut être considérée comme le lieu moralisateur dont ont besoin les jeunes enfants qui la fréquentent. L'école leur enseigne à lire, il est vrai ; mais combien il serait préférable pour plusieurs de ces enfants qu'ils n'eussent pas cet enseignement ? Le manque absolu d'instruction les tiendrait hors de la portée des auteurs pervers qui écrivent et répandent dans le public des romans de cinq sous dont s'alimentent les coeurs des jeunes enfants du type Josie Carr.

N'est-ce pas là messieurs les sénateurs, un avertissement fort à propos ? Ne devrions-nous pas réfléchir en présence de déclarations aussi épouvantables ?

Les institutions humaines ne donne point immédiatement tous leurs effets extrêmes ou définitifs. Toute semence que vous confiez à la terre ne donne pas immédiatement son fruit. Plusieurs jours, quelquefois plusieurs mois s'écoulent avant que la tige n'apparaisse; mais cette tige surgit invariablement un jour ou l'autre : elle se développe et produit des grains destinées à donner une récolte encore plus abondante. Il en est de même de l'éducation. C'est une semence que nous jetons dans l'âme des enfants Il peut s'écouler des années et des siècles avant qu'elle ne donne ses résultats; mais tôt ou tard le jour viendra fatalement où elle produira des fruits, bons ou mauvais, selon le genre d'éducation qu'on aura donné au peuple. Leibnitz a dit qu'au moyen de l'éducation l'on pourrait réformer le genre humain.

Si une nation commence à se relâcher en matière d'éducation, il est certain qu'elle continuera à se relâcher de plus en plus. Prenons un exemple parmi nous. Dans la province du Manitoba la loi de 1890 prescrivait que certains exercices religieux pourraient être donnés après les heures de classe. Or, quel a été le résultat de ce règlement ? Voyons ce que disent les rapports publiés par le département de l'instruction publique de cette province.

MANITOBA

	Nombre d'écoles	Ecoles où se font des exercices religieux.	Classes se terminant par la prière.	Lecture de la bible.
18.5	786	433	396	295
1903	1,163	256	290	199

Comme vous le voyez, à mesure que le temps s'est avancé et que le nombre des écoles s'est accru, le nombre des écoles où les exercices religieux sont donnés a considérablement diminué.

J'ai entendu, l'autre jour, un monsieur dire qu'il aimerait qu'un enseignement religieux fût donné dans toutes les écoles; mais parmi les protestants, ajouta-t-il, la chose est impossible par suite de la diversité des croyances. J'avoue que j'ai été quelque peu surpris de cette remarque. J'avais toujours cru qu'il n'y avait pas entre les diverses croyances religieuses des protestants une ligne de démarcation infranchissable. Sir A. T. Galt, lorsqu'il réclama protection et des écoles séparées pour ses coreligionnaires de la province de Québec, ne fit aucune distinction entre les diverses églises protestantes. Il réclama simplement des écoles séparées pour les protestants considérés comme groupe unique. Il faisait voir ainsi que tous les protestants de la province de Québec—quelles que fussent leurs églises respectives—seraient protégés par ces écoles séparées et satisfaits de cette protection. Bien plus, j'ai remarqué dernièrement dans les journaux du Canada qu'une proposition tendant à l'union de toutes les églises protestant, était à l'ordre du jour. Si ces églises peuvent s'unir sous la même bannière religieuse, n'est-ce pas là une preuve qu'il n'y a pas d'obstacles qui puissent empêcher les enfants protestants de fréquenter une seule et même école ? Les protestants ne voient certainement rien dans les écoles publiques qui puisse blesser leur conscience. S'ils y voyaient quelque chose de ce genre, je suis convaincu qu'ils ne manqueraient pas de mettre leurs actes d'accord avec leur conscience.

M. McKenzie, un membre de la Chambre des communes, a dit l'autre jour :

Pourquoi tiendrons-nous à une chose que les catholiques romains ne peuvent accepter et n'accepteront pas ? Ne sommes-nous pas tenus, nous protestants, qui avons des enfants, de les élever selon notre manière de voir ? Il n'y a rien, en autant que les différents groupes protestants y sont concernés, qui puisse les empêcher de faire instruire leurs enfants ensemble, dans les mêmes classes et par les mêmes professeurs, ou de leur faire donner une instruction religieuse selon les principes reconnus par toutes les sectes protestantes.

Mais, après tout, si par suite de certaines circonstances, un certain nombre de nos concitoyens protestants ne peuvent tirer avantage d'une bonne chose, est-ce une raison pour laquelle d'autres devraient aussi s'abstenir d'en profiter ? De ce que, pour une raison ou pour une autre, vous ne pouvez savourer certains mets servis sur une table dressée pour vous et pour d'autres, s'ensuit-il que je ne doive pas moi-même y toucher ?

On a beaucoup parlé de la hiérarchie catholique. Il est regrettable qu'un si grand nombre de personnes n'étudient pas mieux qu'elles ne le font l'histoire de notre pays. Je suis certain que si elles étudiaient mieux cette histoire, elles auraient de notre clergé catholique une meilleure opinion que celles qu'elles ne paraissent avoir. Depuis les premiers jours de la domination anglaise en Canada jusqu'aujourd'hui, le clergé catholique de ce pays a donné surabondamment la preuve de sa loyauté. Chaque fois que nos amis actuels de l'autre côté de notre frontière internationale ont envahi le territoire canadien, les dignitaires de l'église catholique ont indiqué à leurs ouailles la ligne de conduite qu'elles devaient tenir envers la couronne. On a souvent dit avec vérité que, sans la vaillante conduite des Canadiens français, l'Angleterre n'aurait pu préserver son autorité sur le Canada. Dans plusieurs occasions, lorsque le peuple a manifesté des dispositions à troubler l'ordre établi, la voix de nos pasteurs catholiques s'est fait entendre en conseillant la paix, l'harmonie et la soumission aux lois du pays. C'est ce qu'ils ont fait en 1837-38 ; c'est ce qu'ils ont fait encore lors de l'établissement de la confédération ; et ce qu'ils ont dit alors au peuple dans les provinces de l'est, ils l'ont, plus tard, répété dans l'ouest dans des occasions analogues. C'est pour obtenir l'assistance de nos missionnaires catholiques que lord Selkirk, un presbytérien, les a appelés dans les prairies éloignées de l'ouest. L'évêque de Québec, acquiesça à la demande de lord Selkirk, et il lui envoya M. l'abbé Provencher, qui fut élevé plus tard à la dignité d'évêque. Ce premier évêque eût pour successeur Sa Grandeur, le regretté Monseigneur Taché. Ce dernier fut, lui aussi, un pacificateur. Il revint, un jour, de Rome sur la prière du gouvernement canadien et des autorités impériales, et il entreprit, sur cette demande, la difficile tâche de pacifier les habitants de la rivière Rouge et de leur inspirer de la confiance dans les bonnes intentions du gouvernement canadien. Il s'acquitta fidèlement et avec succès de cette tâche.

Plus tard, dans une région encore plus éloignées des prairies, le révérend Père Lacombe exerça son influence en faveur de la paix dans cette région. Grâce à sa présence parmi les sauvages et à son influence sur ceux-ci, il assura la paisible exécution d'une grande entreprise nationale, la construction du chemin de fer Canadian Pacifique. Bien plus, il empêcha l'effusion du sang, et cela dans un moment où c'était des plus dangereux de se jeter dans la mêlée.

Permettez-moi de vous mettre sous les yeux ce que le "News," de Winnipeg, journal quotidien, disait alors sur ce sujet. Ce journal publia les lignes suivantes :

Pendant que tout le Canada tremblait et craignait que les Pieds Noirs (tribu sauvage) ne se joignissent aux rebelles, qui s'est bravement jeté devant eux ? Qui les a empêcher de se ruer sur nous ? Est-ce le gouvernement canadien, ou sont-ce les forces militaires de l'empire ? Non, c'est le pauvre, l'humble et le dévoué Père Lacombe qui accomplit cet acte héroïque ! A lui les mères canadiennes doivent leurs remerciements pour n'avoir pas à déplorer la mort de leurs fils, à lui plusieurs heureuses épouses doivent aujourd'hui de la reconnaissance pour n'avoir pas à verser des larmes sur les tombes de leurs maris. Le Père Lacombe et ses compagnons, les révérends Pères André, Fourmond, Cochin et autres braves soldats du Christ, n'ont pas hésité. Ils ont marché au devant des rebelles et ont affronté leurs armes meurtrières. Ils se sont interposés entre les sauvages et les canadiens, alors que le danger était extrême ; ils ont ainsi empêché toute effusion de sang et sauvé des millions de piastres au trésor public.

Voilà quelques-uns des exemples de la bonne volonté de notre clergé catholique et de la manière dont il s'est servi de son influence pour le bien-être du pays. Je puis résumer ce qu'il a fait sous ce rapport en disant que toujours son enseignement, ses conseils et sa vie furent consacrés à cette fin. N'est-ce pas trop pénible d'entendre, aujourd'hui, de nombreux individus lui lancer les accusations les plus fielleuses et les plus injustifiables ? Ceux qui lancent ces accusations et les croient fondées ne sont pas toujours dépourvus de bonne foi et de bonnes dispositions naturelles. Malheureusement, ils lisent des livres indignes d'être crus, qui débitent les mêmes accusations. Ceux qui les répètent d'après ces livres calomniateurs ne lisent pas la véridique histoire. De là leurs erreurs de jugement. Plusieurs nous parlent de l'unification des divers éléments de notre population. Aucune autorité n'est plus propre à préparer cette unification que ne le sont les membres de notre clergé. Aucune classe d'hommes n'est mieux disposée à l'accomplissement de cette œuvre que ne l'est cette splendide organisation, composée d'hommes capables, intelligents et zélés. Dans l'intérêt du Canada, veuillez croire à mes paroles, et agissez généreusement envers notre église et nos convictions religieuses, dont l'une nous commande d'organiser l'enseignement scolaire d'après le mode que nous vous avons invariablement suggéré.

Ce témoignage, que je suis heureux de pouvoir rendre à notre hiérarchie catholique, n'est que l'écho des plus hautes autorités. Durant le dernier siècle, vivait en Angleterre un homme qui commanda et dont les œuvres commandent encore le respect non seulement de ses compatriotes, mais encore du monde entier. Cet homme (Gladstone) fut qualifié, durant sa vie même, de grand vieillard. Or, quelles furent les paroles de M. Gladstone dans une certaine occasion ? Il dit :

Depuis les trois premiers siècles de persécution, l'église catholique romaine a marché pendant quinze cents ans, à la tête de la civilisation humaine, en dirigeant, attachées à son organisme, comme le sont les chevaux d'un char de triomphe, les principales forces intellectuelles et matérielles du monde. Sa science fut la science du monde ; ses arts, ceux du monde ; son génie, le génie du monde, sa gloire, sa grandeur et sa majesté ont constituée, sinon complètement, du moins tout ce qui a existé sous ce rapport dont le monde entier ait pu se glorifier.

Mon honorable ami (M. le sénateur de Victoria) a jugé à propos de rabaisser les pays catholiques en mettant ceux-ci en regard des pays protestants; En réponse, je soumets à sa méditation les paroles de M. Gladstone, que je viens de citer Je désire aussi attirer son attention sur certains faits et certains témoignages qui ne peuvent être soupçonnés de partialité en notre faveur.

L'Angleterre fut autrefois un pays catholique. La moderne Angleterre doit à la catholique Angleterre sa "grande charte" son parlement, son institution du jury, ses universités et ses splendides cathédrales

Mais aujourd'hui que voyons-nous ? N'envisagerions-nous que le côté matériel de cette question, rapportons ce que ses écrivains et ses hommes publics disent de la moderne Angleterre.

John Ruskin écrit ce qui suit :

Bien que nous soyons assourdis par le tracas que produisent les rouets à filer et les métiers, notre peuple manque de vêtements. Bien que nos houilleurs soient noircis par le combustible qu'ils extraient du sein de la terre, on les voit mourir de froid, et bien que nous ayons d'immenses champs de blé comprenant des millions d'acres en étendue, notre peuple meurt de faim faute de pain.

M. Chamberlain M. P., dans la "Forthnigtly Review" de décembre, 1883, disait :

Jamais dans notre histoire les preuves de notre richesse nationale ne furent plus abondantes ; jamais le luxe ne fut plus general et plus orgueilleux dans son deploiement ; et cependant jamais non plus les souffrances des pauvres ne furent plus intenses ou les conditions de leur vie ne furent plus desespérees ou plus avilies.

Et puis M. Chamberlain continue en faisant allusion à :

Un million d'indigents et un million d'autres en voie de le devenir, etc.

Je pourrais invoquer d'autres témoignages du même genre, témoignages venus d'hommes d'une croyance religieuse autre que la mienne ; mais ceux que je viens de donner doivent, suivant moi, suffire à un auditoire comme celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser. Je soumets ces témoignages à votre méditation. Mais un mot de plus relativement à l'unification nationale. C'est assurément un noble but Mais l'unité est un état d'âme plutôt qu'un ensemble de formes extérieures. L'amour du sol natal ; la magnificence du grand pays que nous habitons ; tous les liens qui nous y attachent, le respect que nous nous devons les uns aux autres, le dévouement commun au même drapeau, une sincère allégeance à la même couronne, voilà quels seront toujours les plus puissants facteurs de l'unité nationale. Quelles que soient les différences de vue existant entre nous sous d'autres rapports, nous arriverons à cette unité en cultivant les sentiments auxquels je viens de faire allusion et nous n'y arriverons pas autrement. Jetez les yeux sur l'histoire canadienne. Dès que les Canadiens d'origine française s'aperçurent que la politique anglaise à leur égard se montrait disposée à respecter leur race, ils donnèrent aussitôt leur adhésion au nouveau régime, et cette adhésion fut si absolue qu'aujourd'hui, nous, les canadiens-français, ne retournerions pas au drapeau français lors-même que nous serions libres de le faire. Lord Dufferin ne trouvait aucun obstacle à l'unification nationale dans la diversité des langues et des races au Canada.

Ce gouverneur, dans une certaine occasion, s'est exprimé comme suit :

Je crois que le Canada devrait s'estimer heureux de ce qu'il doit sa prospérité au mélange des diverses races qui l'habitent. L'action et la réaction de diverses idiosyncrasies nationales— l'action de l'une sur l'autre—donnent à notre société une fraîcheur, un coloris, une élasticité, une vigueur dont l'absence serait pour elle une défectuosité. L'homme d'état qui voudrait faire disparaître ces traits caractérisques serait certainement mal inspiré.

Des hommes d'Etat anglais ont considéré comme une absurdité d'essayer d'obtenir l'unité nationale par l'effacement des traits caractéristiques du peuple canadien.

A l'occasion d'une mesure proposée au parlement impérial au sujet des deux Canadas (le Haut-Canada et le Bas-Canada) Burke, le fameux orateur et homme d'Etat, a dit :

(A Suivre)

Notes Politiques

On annonce toujours la session fédérale pour les premiers jours de janvier.

***

L'histoire s'écrit déjà, M. Laurier, et la page que l'Alberta vient d'y contribuer ne prépare certainement pas la justification que vous en attendez. *(L'Evénement.)*

***

Les conservateurs de Norwood se constituent en association politique. Une grande assemblée aura lieu demain soir aux salles du nouveau club : les orateurs de la soirée seront, l'Hon. premier-ministre Roblin, M. Sanford Evans, M Joseph Bernier et M. F. N. Hagel.

***

La *Patrie* écrit :—"Lord Grey croit que le public connait peu de chose de l'administration des choses publiques, et il voudrait remédier à cette ignorance regrettable. En effet, le peuple en général se désintéresse trop des affaires du pays, et c'est ce qui fait qu'il vote souvent aveuglément, sous l'unique impulsion de l'esprit de parti. Nous ne croyons pas cependant qu'il soit bien aisé de faire des livres bleus des textes d'enseignement populaire. Les journaux pourraient accomplir cette œuvre nécessaire, si l'on pouvait engager le lecteur à lire de préférence ce qui l'intéresse de plus près et les choses sérieuses."

Nous suggérons à M. Tarte qu'on pourrait peut-être distribuer les livres bleus et les journaux *indépendants* (?) comme prix dans nos écoles ! Ce serait une manière d'initier la jeunesse à la chose publique......

ENCORE QUELQUES MOIS

Dans quelques mois la séparation de l'Etat et de l'Eglise sera un fait accompli en France : car le sénat francais ratifiera certainement le verdict de la Chambre, et par ce fait le concordat sera définitivement brisé.

Que fera le St-Pontife, alors ? Libre de toutes entraves provenant du Concordat lui-même, dans la nomination des dignitaires de l'Eglise renoncera-t-il à l'usage des églises, des presbytères et autres institutions de nature religieuse ainsi qu'aux traitements des prêtres en déclinant les conditions du parlement de France afin d'avoir les mains entièrement libres et jouir d'une indépendance absolue ?

Jusqu'ici Pie X n'a rien décidé, ni tracé aucune ligne de conduite aux fidèles de France.

Mais dans une lettre récente adressée au cardinal Richard, archevêque de Paris, Sa Sainteté laisse pressentir que l'heure d'une nouvelle orientation sonnera bientôt. Elle s'exprime ainsi :

"Les graves événements qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la religion sont l'objet de nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous Nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifesterons en temps et lieu toute Notre pensée et Nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par une situation douloureuse qui n'est pas Notre œuvre et, comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés, dont Nous ne sommes en aucune façon responsable."

Le St. Pere conseille de s'adresser à Dieu, et le prier ardemment. Il n'a pas seulement à cœur les intérêts de l'Eglise, il veut aussi sauvegarder les intérêts de la France.

La situation est déplorable. Il résultera tôt ou tard des choses funestes de la séparation de l'église et de l'Etat.

Le régime de persécution et d'injustice actuellement suivi en France, aura des conséquences graves pour la forme du gouvernement actuel Les républicains qui ont le cœur à la bonne place—et ils sont nombreux—se dégoûteront et il se formera un groupe hostile à la république.

SASKATCHEWAN

Les élections générales dans la Saskatchewan n'auront lieu que vers le milieu de décembre On croit que la nomination des candidats sera fixée au 16, et la votation deux jours avant Noel.

GRANDE DIFFERENCE

L'Evénement

Encore une affirmation de M. Tarte qui manque de vérité.

"Or, c'est ce pouvoir central, dit-il, qui seul avait le pouvoir de donner une constitution aux nouvelles provinces. En y protégeant les droits acquis des catholiques, le pouvoir central a donc purement et simplement accompli le devoir qui lui incombait. Il n'a empiété en aucune façon sur la liberté des populations du Nord-Ouest."

Les droits acquis des minorités de l'Ouest c'étaient l'école séparée catholique et l'usage de la langue française. Toute restriction à ces droits n'étaient que des empiètements sur les droits acquis. Or, ce n'est pas le droits acquis, mais l'empiètement sur ce droit que M. Laurier a protégé et confirmé

La différence est grande, n'est-ce pas.

Et si M. Tarte oublie tout ce qu'il ne dit pas, il est à plaindre.

Quelqu'un de ces jours il oubliera que M. Laurier lui a donné droit à une pension de $3,500 par année.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Vingt immigrants français sont arrivés à Winnipeg lundi.

—On rapporte de nombreux feux de prairie dans le Nord-Ouest.

—On trouvera chambre et pension de table, et aussi on donnera 6 diners pour $1.20. 418 Rue du Collège.

—Madame Ernest Lévêque est de retour d'une promenade dans la Province de Québec et les Etats-Unis.

—M. Jos. Joyal informe le public qu'il sera prêt dans quelques jours à scier le bois de chauffage et il compte sur le patronage du Public.

—Ce soir, séance de l'Union Ste Cécile au Collège. La vente des billets a été exceptionnellement bonne, et on s'attend à un succès.

—M. Arthur Cusson est parti ces jours derniers pour Rainy River, où il va compléter les travaux d'une église qu'il a en construction.

—On demande une jeune fille pour ouvrage facile dans une maison privée. S'adresser à Mme MacLachlan, Chambre I, Bloc Avalon, 29 rue Notre-Dame, Winnipeg.

M. Georges Caron, de St. Charles, s'est fait voler deux magnifiques chevaux dans ses étables, dans la nuit de dimanche. La police provinciale est saisie de l'affaire.

—On demande des agents, hommes ou femmes, pour St. Boniface. S'adresser entre 1 heure et 3 heures p. m., ou après 6 p. m., au No 31z, Rue Alexandre, Winnipeg.

—La ville de Kenora fait des efforts considérables pour que le Grand Tronc Pacifique touche à cet endroit. Deux délégations sont allées à Ottawa à ce sujet depuis quelques semaines.

—Plusieurs églises de Winnipeg, de dénominations étrangères à la nôtre, s'opposeront à la circulation des tramways électriques, le dimanche, à Winnipeg Toujours la même même jolie chanson !

—On nous prie d'annoncer pour dimanche soir, à la cathédrale, et au profit de l'œuvre, une séance de vues et de projections lumineuses. Cette séance sera, dit-on, fort intéressante. Les billets vendus par des dames et des demoiselles, se placent en grand nombre. Le professeur Buell, qui doit diriger cette séance, est homme à donner bon programme et à l'exécuter bien.

UN MEURTRE

Un cultivateur du nom de Eli Grobb, résidant à Treherne, a déchargé une arme à feu, vendredi matin, sur le bailli John Clarkson qui lui faisait signification des documents légaux. La population de Treherne était si émue de ce meurtre qu'elle a parlé de lyncher le misérable Grobb.

Clarkson a été frappé par la balle, audessous de l'épaule gauche ; la mort a du être prompte.

Grobb a été écroué au Portage-la-Prairie.

Un royal Automobiliste

Le roi Alphonse XIII, d'Espagne fait en ce moment à Paris, une visite à laquelle il désire donner un caractère de complet incognito. Il a retenu l'ancienne garçonnière du roi Edouard, à l'hôtel Bristol, car il a l'intention de visiter les endroits intéressants de Paris, sans être gêné par les entraves du protocole. Son automobile a suivi son maître à Paris. Alphonse XIII est un fanatique de l'auto.

Il est probable qu'il ne réussira pas à persuader M. Loubet à prendre part à ses promenades dans sa machine, si grande que soit son insistance.

Le président a raconté en riant, à ses amis intimes, les tours de casse-cou du jeune roi, pendant son voyage en Espagne.

"Il a failli me tuer à plusieurs reprises, a dit M. Loubet. J'étais constamment en danger de perdre la vie ou de me briser les côtes. Quand nous sortions ensemble, il suivait tout d'abord religieusement, ou a peu près, les instructions de sa mère, qui étaient d'aller à une allure raisonnable, car il a un excellent cœur ; mais au bout d'un instant il les avait oubliées, et nous étions alors projetés dans l'espace avec une telle rapidité que mes dents claquaient Je n'aime pas beaucoup aller très vite en automobile. Nous allions quelques fois avec la vitesse d'un météore, j'étais alors plongé dans la plus grande frayeur. Nous aurions dû être tués à plusieurs reprises.

"Je m'en suis plaint une fois à la reine, qui m'a répondu qu'elle était impuissante à l'en empêcher, elle en fit le reproche au roi en lui disant : "Comment pouvez-vous agir ainsi, monsieur ?" Le roi lui répondit gaiement : "Je ne le ferai plus maman", et il se mit à enjoler sa mère de si gentille façon qu'elle ne put lui refuser un sourire de pardon.

Règlement No. 341

Règlement No. 341 de la Ville de St. Boniface pour soumettre au vote des électeurs le Règlement No. 19 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188.

ATTENDU que les commissaires de l'arrondissement scolaire de St. Boniface (No. 1188) ont passé un règlement portant le No. 19 pour autoriser l'emprunt, sur le crédit du dit arrondissement, de la somme de trente mille piastres ($30,000.00) par voie de débentures, dans le but d'acheter un emplacement pour une école dans le quartier No. 3 de la dite Ville, et d'ériger sur le dit emplacement une maison d'école ainsi que de la meubler, copie duquel règlement est annexé au présent;

ET ATTENDU que les dits commissaires, en vertu des dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont demandé au Conseil de cette Ville de soumettre le dit règlement aux contribuables pour être voté en la manière pourvue par la loi en ce qui regarde les règlements autorisant la création de dettes :

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de St. Boniface décrète ce qui suit :

1o. Le dit règlement sera soumis au vote des contribuables suivant l'Acte Municipal.

2o. La votation sur le dit règlement aura lieu le dixneuvième jour de Décembre prochain, A. D. 1905, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, aux bureaux de votation suivants :

Bureau de Votation No 1, pour le Quartier, No. 1 à ou près de la résidence de Madame Joseph Monpetit, sur l'Avenue Provencher; sous-officier rapporteur, William Kitson.

Bureau de Votation No. 2, pour le Quartier, No. 2 à ou près de la résidence de Marcel Sincerni coin de la rue Notre-Dame et de l'Avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. C. Marcoux.

Bureau de votation No 3, pour le Quartier No. 3 à l'Hotel de Ville, rue Dumoulin, sous-officier rapporteur, J. A. Z Bertrand

Bureau de votation No 4, pour le Quartier No. 4, à ou près de l'encoignure Nord-Ouest de la rue Marion et de l'Avenue Taché; sous officier rapporteur, Charles Metcalfe.

3o. Le Secrétaire-Trésorier de la Ville annoncera dans Le Manitoba, journal publié dans la Ville de St. Boniface, dans quatre éditions successives, que la votation aura lieu sur le dit règlement tel que ci-dessus indiqué.

4o. Le Maire de la Ville de St. Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, la veille de la votation, savoir le 18 décembre prochain, à deux heures de l'Après-Midi, nommera par écrit deux personnes pour assister au compte final des votes, et deux personnes pour assister à chaque bureau de votation, de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

5o Le Secrétaire-Trésorier fera le compte final des votes donnés pour ou contre le dit règlement le lendemain de la votation, 20 Décembre 1905 à 2 heures de l'Après-Midi à son bureau à l'Hotel de Ville.

Fait et passé à St. Boniface le 6 novembre 1905.

(Signé) J. TURENNE, Maire.

(Signé) THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

By-Law No. 341

By-Law No. 341 of the Town of St Boniface to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No 19 of the School district of St. Boniface No 1188.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface No. 1188 have passed a by-law No. 19 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of thirty thousand dollars ($30,000.00) and the issuing of debentures therefor for the purpose of purchasing a site for a school house in Ward No. 3 of the said Town, and erecting a school house on said site and also furnishing same; a copy of which by-law is hereunto annexed.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the "Public School Act" have requested the Council of this Town to submit the said by-law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Town of St. Boniface enact as follows :

1o. That the said by-law be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon

2o. That the voting of said by-law shall take place on the nineteenth day of Dec. next A. D. 1905 between the hours of Nine o'clock in the fore-noon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places :

Polling subdivision No. 1 for Ward No 1, at or near the residence of Madame Monpetit on Provencher Avenue, Deputy Returning Officer, Willian Kitson.

Polling subdivision No. 2 for Ward No. 2, at or near the residence of Marcel Sincerni corner of Notre-Dame Street and Taché Avenue, J. C. Marcoux, Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 3 for Ward No. 3, at the Town Hall on Dumoulin Street, J. A. Z. Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling subdivision No. 4 for Ward No. 4 at or near the North-West corner of Marion Street and Taché Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

3o. That the Secretary-Treasurer of this Town shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St Boniface, in four successive issues thereof that the voting of said by-law will take place as above mentioned.

4o. The Mayor of the Town of St. Boniface, at the Town Hall on the day previous to the voting, namely; the 18th. of December next, at two o'clock in the afternoon, shall appoint in writing two persons to attend at the final summing up of the votes, and two persons to attend at each polling place, on behalf of the interested persons for or against the passing of the by-law.

5o The Secretary-Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St. Boniface, on the 20th. day of December 1905 at two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Done and passed at St. Boniface, November 6th, 1905.

(Signed) J. TURENNF, Mayor,

(Signed) THEO BERTRAND, Secretary-Treasurer.

BY-Law No. 19

By-law of the School Trustees for the School District of St. Boniface No. 1188, for the purpose of borrowing the sum of $30,000 and of issuing Debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) on the credit of the said School District for the purpose of purchasing a school site in Ward No. 3 of the Town of St. Boniface, and erecting on said site a school house and furnishing the same.

THEREFORE the School Trustees for the School District of St. Boniface, No. 1188, duly assembled, enact as follows :—

1st That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) by the issue and sale of Twenty (20) Debentures of the said School District each for the sum of Fifteen Hundred Dollars (1,500) of lawful money of Canada.

2nd. That the said Dobentures shall bear date the second day of January 1906, and shall be payable to the bearer at the branch of the Banque d'Hochelaga, in the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows :—

Debenture No. 1, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1907.
Debenture No. 2, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1908.
Debenture No. 3, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1909
Debenture No. 4, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1910.
Debenture No. 5, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1911.
Debenture No. 6, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1912.
Debenture No. 7, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1913.
Debenture No. 8, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1914.
Debenture No. 9, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1915.
Debenture No. 10, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1916.
Debenture No. 11, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1917.
Debenture No 12, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1918.
Debenture No. 13, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1919.
Debenture No. 14, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1920.
Debenture No. 15, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1921.
Debenture No. 16, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1922.
Debenture No. 17, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1923.
Debenture No. 18, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1924.
Debenture No. 19, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1925.
Debenture No. 20, for Fifteen Hundred Dollors, payable January 2, 1926.

3rd. That each Debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4th. That the said Debentures shall bear interest at the rate of 5 per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the second day of January, each year, on the presentation of the interest coupon at the aforesaid Bank.

5th. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of said Debentures and interest, and such provision shall form part of and be included in the annual statement of moneys required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School District of St. Boniface No. 1188, assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this Thirtieth day of October, 1905.

C. MARCOUX, Chairman.

G. ROCAN, Sec.-Treasurer

Les bottes de M. Loubet

Fred. Racik a ciré les bottes de M. Loubet.

Vous avez sans doute entendu parler de ce gosse de San Francisco, "Frisco Kid", comme on l'appelle, qui s'est donné pour but de cirer les bottes de tous les souverains du monde. Il est en train de réussir, grâce à la ténacité de sa race.

Il est parti à pied de sa ville natalo, sifflant joyeusement, et, grâce à mille efforts ingénieux, il a ciré d'abord les bottes de tous les gouverneurs des Etats-Unis et celles des héros américains, l'amiral Deway entre autres. Enfin, arrivé à New-York, il a été admis en présence du président Roosevelt, dont il a aussitôt fait reluire les chaussures. On lui a donné de beaux certificats et quelques pièces d'or. Il s'est glissé subrepticement dans un transatlantique en partance et il est venu en Europe.

Fred. Racik a raconté comment il avait pu cirer les bottes de M. Loubet.

Avec sa petite boite de cireur sur le dos, il s'est présenté au concierge de l'Elysée qui, ne comprenant par l'Anglais, a voulu l'évincer. Mais "Frisco Kid" ne se découragea pas. Il avisa un officier de service et réussit à l'attendrir en lui montrant ses beaux certificats. L'aimable officier le conduisit devant M. Bernard, l'un des secrétaires de service à l'Elysée, qui voulut bien prévenir le président de la république qu'un jeune citoyen américain qui avait fait reluire les bottes de M. Roosevelt désirait compter M. Loubet au nombre de ses clients. M. Loubet allait justement partir pour la revue offerte au prince Ferdinand de Bulgarie. M. Loubet, très amusé de l'aventure, s'est arrêté dans l'anti-chambre et a posé successivement ses deux pieds sur la boîte du petit cireur. Fred Racik n'a pas eu, de peine à les cirer proprement.

—Ils étaient déjà très propres, nous raconte-t-il. M. Loubet a beaucoup ri et à toutes les portes il y avait des gens qui nous regardaient. Le président avait de fortes chaussures, des souliers de chasse. Il m'a dit merci et il est parti.

Le gosse d'Amérique, enchanté de son succès, a demandé aussitôt un certificat et M. Bernard lui a remis, avec une pièce d'or, le document que voici :

"Paris, 18 octobre 1905.

"Je soussigné Maxime Bernard, secrétaire attaché à la présidence de la république, certifie que le jeune Fred Racik, surnommé "Frisco Kid" the globe trotting Bootblack," s'est présenté, ce jour à dix heures du matin, au palais de l'Elysée, et qu'il a obtenu la faveur de cirer les chaussures de M. Loubet, président de la république française.

"Le secrétaire,
"Barnard."

Fred. Racik, poursuivant sa carrière, va solliciter du prince Ferdinand de Bulgarie la même faveur qu'il a obtenue du président. Ensuite il quittera Paris, se rendant à Bruxelles, afin de cirer le roi Léopold, puis en Angleterre, où il espère tenir ses mains les pieds d'Edouard VIII.

Souhaitons bonne chance au "Frisco Kid". Il met en action cette maxime empruntée à la sagesse des nations :

"Ayez une idée. Suivez-la...et vous réussirez..."

Vente à l'Enchère

Mis à l'enclos public de la ville de Saint-Boniface le 22 octobre 1905 un bœuf noir, âgé d'à peu près trois ans, si non réclamé sera vendu à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de ville le 23 novembre 1905, à 2h P. M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos.

Ville de St. Boniface, 8 Nov. 1905.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon sera tenue à Saint-Pierre, à la salle du Conseil Municipal, Lundi, le 14me jour de Décembre 1905, à 1 heure P.M.

Daté à Saint-Pierre, Manitoba, ce 3 novembre 1905.

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier,
Société d'Agriculture de Carillon.

